



Programme de bourses algéro-français PROFAS B+

Appel à candidatures 2015

Le programme PROFAS est un programme phare de la coopération algéro-française. Créé en 1987, il a permis d'accueillir environ 10 000 boursiers algériens en France. Après son interruption en 2012, le volet universitaire de ce programme de soutien à la mobilité dans la réalisation de thèses de doctorat a été rénové et relancé en 2014 sous le nom de PROFAS B+ permettant à 87 boursiers algériens de rejoindre des laboratoires d'excellence en France.

Les nouvelles dispositions du PROFAS B+ s'inscrivent dans le cadre des recommandations issues de l'évaluation conjointe du programme PROFAS (2011-2012), des orientations retenues dans le document cadre de partenariat 2013-2017 entre la France et l'Algérie, et des priorités spécifiques au programme définies chaque année en concertation entre les deux parties.

Au titre de ces nouvelles dispositions, le programme PROFAS B+ apporte un appui à la formation et à la recherche par l'octroi de bourses de 7 à 12 mois sur l'année universitaire 2015-2016, financées à parité par la France et l'Algérie, destinées aux enseignants et aux jeunes doctorants en co-encadrement ou en cotutelle de thèse.

Un appel à candidature est ouvert du **1^{er} au 31 mai 2015** au titre de l'année universitaire 2015-2016. Il est disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (M.E.S.R.S.) www.mesrs.dz et sur le site de l'Institut Français d'Algérie (IFA) <http://www.if-algerie.com/actualites/appels-a-projet>.

Les candidats recevables à la suite de l'examen de conformité de leur dossier de candidature feront l'objet d'une sélection sous la forme d'un entretien oral par un jury mixte d'experts français et algériens.

Les candidats sélectionnés à la suite de l'entretien se verront attribuer une bourse pour une durée déterminée par le jury et non sujette à prolongation.

➤ Critères d'éligibilité :

Seules pourront être présentées les candidatures s'inscrivant dans le cadre de collaborations scientifiques existantes de qualité, entre les deux pays.

Seront privilégiées les candidatures qui proposent une recherche innovante et celles qui s'inscrivent dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Le développement du numérique
- La protection de l'environnement et le développement durable (lutte contre le réchauffement climatique, énergies renouvelables, protection du milieu marin et du littoral, risques naturels, etc.)
- Les questions d'économie et d'emploi
- Le patrimoine (historique, mémoriel, archéologique, etc.)

Seuls pourront candidater :

- Les enseignants-chercheurs en phase de finalisation de thèse
- Les doctorants non-salariés en co-encadrement de thèse, en phase de finalisation de thèse
- Les doctorants non-salariés inscrits en cotutelle de thèse

Seuls pourront postuler à une bourse PROFAS B+ les candidats maîtrisant la langue française.

Seuls les dossiers complets, correctement remplis et déposés selon les délais et les modalités inscrits dans l'appel seront examinés.

➤ Pièces nécessaires au dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit impérativement comporter l'ensemble des pièces nécessaires (administratives, scientifiques et d'accueil) listées ci-dessous. Le candidat sera attentif à fournir certaines pièces selon sa situation : enseignant-chercheur ou doctorant non-salarié.

Pièces à fournir par tous les candidats :

- Le formulaire de candidature à une bourse PROFAS B+ 2015-2016 (à ne pas remplir à la main), visé par le directeur de thèse en Algérie et le co-encadreur ou le codirecteur de thèse en France. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*
- Une copie de la lettre d'accueil dans un établissement universitaire ou de recherche en France, authentifiée par le Conseil Scientifique de la faculté, de l'institut ou de l'école d'inscription en thèse du candidat. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*
- L'attestation de non-bénéfice d'une bourse de formation résidentielle à l'étranger d'une durée supérieure à 6 mois dans le cadre du doctorat, visée par le vice-recteur

chargé des relations extérieures de l'université d'inscription en thèse pour les doctorants non-salariés ou de l'université de rattachement pour les doctorants enseignants-chercheurs. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*

- ❑ Une copie du diplôme du baccalauréat et des diplômes universitaires obtenus.
- ❑ Une copie des certificats d'inscription en doctorat des années 2013-2014 et 2014-2015.
- ❑ Une attestation de niveau de français en cours de validité (TCF niveau B2 minimum, DELF B2 ou DALF).
- ❑ Un curriculum vitae en français.
- ❑ Un extrait de naissance en langue nationale et un extrait de naissance en langue française.
- ❑ Deux photos d'identité.
- ❑ Pour les candidats inscrits en cotutelle de thèse : une copie de la convention de cotutelle de thèse entre l'établissement algérien d'origine et un établissement français.

Pièces à fournir par les doctorants enseignants-chercheurs :

- ❑ Une copie du PV de la première installation pour les enseignants-chercheurs, les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et les chercheurs permanents.
- ❑ Une copie de l'arrêt de titularisation pour les enseignants-chercheurs, les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et les chercheurs permanents.

Pièce à fournir par les doctorants non-salariés:

- ❑ Une attestation de non-exercice d'une activité rémunérée pour les doctorants non-salariés. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut Français d'Algérie.*

➤ **Modalités pratiques pour le dépôt des candidatures :**

Les candidats devront impérativement déposer leur dossier **avant le 31 mai dernier délai.**

Les dossiers complets et dûment remplis doivent être déposés par les candidats auprès du service de post-graduation de leur faculté, institut ou école d'inscription en thèse pour les doctorants non-salariés ou de rattachement pour les doctorants enseignants-chercheurs.

Les dossiers seront obligatoirement déposés **sous format papier ET sous format numérique** (CD ou clé USB **avec une étiquette comportant vos NOM et Prénom en français**). Chaque pièce du dossier doit être enregistrée **au format .doc ou .pdf dans un fichier séparé** portant le nom de la pièce.

Les candidats sont invités à solliciter dès le lancement de l'appel à candidatures une convention d'accueil auprès de l'établissement d'accueil en France. L'original de ce document et l'original de la lettre d'accueil devront être présentés lors de l'entretien oral de sélection.

Les candidats ne disposant pas d'une attestation de français en cours de validité peuvent solliciter un rendez-vous pour passer l'examen TCF à l'accueil de l'un des cinq Instituts français en Algérie :

- Institut français d'Alger : 7, rue Hassani Issad - 16 000 Alger
- Institut français d'Annaba : 8 Bd du 1er Novembre 1954 - 23 000 Annaba
- Institut français de Constantine : 1 boulevard de l'Indépendance - 25 000 Constantine
- Institut français d'Oran : 112, rue Larbi ben M'Hidi - 31 009 Oran
- Institut français de Tlemcen : 1 rue Commandant Djaber - 13 000 Tlemcen